

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 791 Subvention (5.000 euros) et avenant n°4 avec l'association Théâtre aux mains nues (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer deux subventions à l'association Théâtre aux mains nues ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros, est attribuée en 2013 à l'association Théâtre aux mains nues, 7, Square des Cardeurs 75020 Paris, pour le fonctionnement du Théâtre aux mains nues situé à la même adresse. 2013_06063; 19565.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°4 à la convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.